

# Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 24/12/2024

## LA POTASSINE ASSOCIATION LA POTASSINE rappelle Conserves de fruits ou de légumes



- Noms des modèles ou références concernés: POTA'SOUPE, POTA'TOUILLE, POTA'GER, POTA'FRUITS, POT'OMATE Tous les lots dont la DDM est antérieure ou égale à novembre 2027
- Marque : La Potassine
- Lot voir liste des produits en pièce jointe Date de durabilité minimale entre le 01/01/2016 et le 23/11/2027
- Conditionnements: Les conserves sont conditionnées dans des bocaux en verre avec couvercle twist off
- Date début/fin de commercialisation : du 01/01/2016 au 23/12/2024
- Température de conservation : Produit à conserver à température ambiante
- Zone géographique de vente : Départements : HAUT-RHIN (68)
- Distributeurs: EPICERIE CAFE PHILO SATORIZ LE FORUM DU LOCAL BIOMONDE LE BON VIEUX POT G.A.S.P.R. EGLANTINE ET VITAMINES LA P'TITE FABRIQUE PLEIN D'VIE Sarl

## **POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX?**

- Motif du rappel : Problème sur le procédé de stérilisation
- Risques encourus par le consommateur : Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme)

#### **QUE FAIRE?**

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.
- Préconisation sanitaire

Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par Clostridium botulinum. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé ou la chaîne du froid n'a pas été respectée. L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus tardivement jusqu'à 10 jours. Les personnes qui auraient consommé les produits concernés par ce rappel et qui présenteraient ce type de symptômes neurologiques dans les 10 jours après consommation sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant, en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 10 jours après la dernière consommation de ces produits, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. En complément, nous suggérons de consulter https://agriculture.gouv.fr/le-botulisme. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que pour éviter tout risque sanitaire, et notamment le botulisme, il est impératif de respecter les préconisations de conservation (températures, durées) définies par les fabricants des aliments. Au moindre doute sur la qualité sanitaire d'un produit (aspect, odeur...), il convient de ne pas le consommer. La fabrication de conserves, que ce soit dans un cadre familial ou professionnel, nécessite des connaissances, un savoir-faire et des matériels adaptés.

## **RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS**

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : mardi 23 décembre 2025

## Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

